

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur SCHMITT Martin comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. Durée hebdomadaire de service des ATSEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le coefficient d'emploi des ATSEM pour l'année scolaire 2025-2026, selon calcul du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.
Adopté à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, en qualité de contractuel.
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1° pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Adopté à l'unanimité.

4. Adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au Groupement de Coopération Territoriale Eurodistrict Pamina

M. le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin d'adhérer au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurodistrict PAMINA à partir du 01/01/2026.

Il rappelle que ce groupement a pour objet principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire de référence afin de faciliter la vie quotidienne des habitants quelle que soit la thématique concernée.

Cette adhésion nécessite une modification des compétences et l'inscription de la modification dans les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurodistrict PAMINA.
- approuve la modification des statuts par l'inscription dans la partie « autres compétences supplémentaires » la compétence suivante :
 1. Coopération transfrontalière : adhésion au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurodistrict PAMINA.

Adopté à l'unanimité.

5. Présentation du rapport annuel 2024 du SDEA

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2024 du SDEA présenté par Monsieur le Maire.
Adopté à l'unanimité.

6. Présentation du compte-rendu de concession de l'ES 2024

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de concession 2024 de l'ES présenté par Monsieur le Maire.
Adopté à l'unanimité.

7. Présentation des documents de valorisation fiscale et financière, des fiches financières et de l'indice de performance comptable pour la commune de Niederroedern pour l'exercice 2024

Le Conseil Municipal prend acte des documents de valorisation fiscale et financière, des fiches financières et de l'indice de performance comptable pour la commune de Niederroedern pour l'exercice 2024 présentés par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.